

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 17 juillet 2012**

L'an deux mille douze, le dix-sept du mois de juillet, à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Francis DARTEYRE, Patrick LUFLADE, Jean-Louis DARTEYRE, Sylvie CAILLIEU, Matthieu FAU-NOUGARET, Elsa BOUTOULLE.

Absents excusés : Alain CLECH, Christine LUSSAC.

Absent : Jean-Marc LABBE.

Monsieur Marc LABADIE est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal du 26 juin 2012*
- *Diffusion des informations municipales,*
- *Facturation des transports d'animaux réalisés par la SACPA,*
- *PAVE - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics,*
- *Nomination d'un correspondant "Tempête",*
- *Élaboration du PCS (Plan Communal de Sauvegarde),*
- *Personnel technique,*
- *Travaux salle des fêtes – État d'avancement,*
- *Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC*
- *Questions diverses.*

2012-07-01 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JUIN 2012

Patrick LUFLADE, absent lors de la précédente réunion, demande des précisions quant à la convention signée avec le SACPA (Service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal) et à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

Le Maire rappelle les missions confiées au SACPA et les termes de la circulaire du 18 novembre 2011 du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

Le procès-verbal de la réunion du 26 juin 2012 est ensuite adopté à l'unanimité.

2012-07-02 – DIFFUSION DES INFORMATIONS MUNICIPALES

Le Maire propose d'harmoniser les extraits de comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal qui paraissent dans le bulletin d'informations et sur le site internet de la commune. Il s'agit d'éviter la publication de toute donnée personnelle.

Le procès-verbal complet de la réunion du Conseil Municipal restera bien entendu consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal approuve cette procédure.

2012-07-03 – FACTURATION DES TRANSPORTS D'ANIMAUX RÉALISÉS PAR LE SACPA

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Loubert, afin de limiter les risques pour la

santé et la sécurité publique et pour remédier aux nuisances provoquées par les animaux errants et pour satisfaire pleinement aux obligations de la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999, a signé une convention avec la S.A.C.P.A. (Service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal) pour la capture en urgence des animaux errants, harets, dangereux.

Il informe ensuite le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable, afin de responsabiliser les propriétaires, de leur facturer les frais de capture et de transport engagés par la commune. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de facturer les frais engagés par la commune à tout propriétaire dont l'animal sera capturé par les services de la SACPA.

2012-07-04 – PLAN D'ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (article 45).

Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Vu la décision de réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Vu le projet de plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune de Saint Loubert porté à la connaissance de l'assemblée municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- approuve le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune de Saint Loubert,
- charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de ce plan et d'appliquer les dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière.

2012-07-05 – NOMINATION D'UN CORRESPONDANT TEMPÊTE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le rôle du correspondant tempête, à savoir :

- il fait le lien entre la mairie et ERDF, avec le Maire, il est le seul autorisé à joindre directement la cellule de crise ERDF ainsi que la cellule en Sous-Préfecture,
- il recense et qualifie les incidents en repérant sur le plan des réseaux basse tension les incidents et en rédigeant la fiche diagnostic correspondante. Il transmet l'information à ERDF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré nomme : Francis DARTEYRE.

2012-07-06 – ÉLABORATION DU PCS (PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE)

Le Maire rappelle l'obligation de mettre en place un PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Le PCS a pour but d'organiser l'intervention de la commune pour appuyer l'action des services de secours et pour assurer l'information, l'alerte, l'assistance et le soutien de la population. Cela consiste pour la collectivité à préparer la mobilisation de ses moyens humains et techniques, à

organiser la direction et la coordination de ses actions, à hiérarchiser et répartir les tâches en fonction de ses ressources disponibles.

Une réunion de travail sera à prévoir au mois de septembre prochain.

2012-07-08 – TRAVAUX SALLE DES FÊTES – ÉTAT D'AVANCEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion doit avoir lieu ce vendredi 20 juillet avec l'architecte pour finaliser le projet.

L'appel d'offres aux entreprises sera réalisé fin août 2012.

Patrick LUFLADE demande s'il ne serait pas judicieux de garder les volets considérant les vols qui ont été perpétrés ces derniers temps.

Le Maire ne souhaite pas garder les volets pour des raisons de sécurité, en effet, lors des locations les personnes en général ne les maintiennent pas ouverts ce qui crée des risques pour les évacuations d'urgence. Les portes et fenêtres auront les verres anti effraction et des alarmes sonores et lumineuses ont été rajoutées au projet.

Patrick LUFLADE demande où en est le coût global des travaux.

Le Maire informe qu'il y aura un coût supplémentaire pour l'isolation et pour les alarmes, l'architecte doit lui faire parvenir le chiffrage actualisé.

2012-07-09 – COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS DE LA CDC

- **Gironde Numérique** : Marc LABADIE et Pierre DIENER. Cette réunion concernait l'alimentation des entreprises et des collectivités territoriales en internet haut débit via la fibre optique. Les zones d'activités langonnaises seront alimentées dans un premier temps. Le Maire a demandé si un raccordement été possible pour les administrés de Saint Loubert étant donné que le réseau de fibre optique passe sur la commune, mais pour le moment ce n'est pas dans leur priorité. Marc LABADIE a demandé quant à lui un devis pour raccorder son entreprise, mais il n'a pas eu de réponse à ce jour. Un renforcement du poste de Saint-Pardon de Conques a été réalisé, certains administrés de Saint Loubert pourraient peut-être bénéficier de meilleur rendement du débit, avec des possibilités d'aide de Gironde Numérique pour une connexion par satellite. L'information sera diffusée par l'intermédiaire du bulletin d'informations pour lancement de l'étude.
- **SCOT** : Pierre DIENER. La structure a adhéré aux Marchés Publics d'Aquitaine. Il présente le budget relatif au SCOT et les grandes lignes de l'élaboration du cahier des charges.
- **SISS** : Patrick LUFLADE informe le Conseil Municipal que 6 autocars sont à vendre. Il fait part ensuite de la dénonciation du contrat d'assurance pour les risques statutaires par la compagnie AXA, une consultation a été lancée pour un nouveau contrat, un chargé de communication a été embauché. Il présente aussi les divers travaux et équipements qui seront réalisés prochainement, à savoir : renouvellement des équipements de la piste de sécurité routière, réalisation d'une charte graphique, parking de covoiturage aux abords de l'autoroute et achat d'une unité mobile de capture des gaz d'échappement pour les ateliers.
- **Syndicat de voirie** : Francis DARTEYRE et Pierre DIENER. Le syndicat conformément aux deux délibérations des communes de Castets-en-Dorthe et de Saint Loubert a émis un avis défavorable à sa dissolution dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération

Intercommunale. La commune de Castets-en-Dorthe étudie les solutions de prestations de service.

Le Maire précise que le dernier passage de faucardage a été réalisé correctement.

2012-07-10 – QUESTIONS DIVERSES
--

- **Pétition** : Le Maire donne lecture d'une lettre pétition réalisée à l'initiative de Madame Ginette FIGUERAS relative à l'état de mauvais entretien du carrefour de la VC n° 1 et de la RD 224 au lieu dit l'Espagnol par les services du Conseil Général. Il indique qu'il a appuyé cette démarche en adressant un courrier au Centre Routier Départemental.
- **Décès de Madame Simone LUSSAC** : Le Maire fait part de la réception d'une carte de remerciements de la famille.
- **Assurance Groupama** : Le Maire fait part des courriers de réponse de l'assureur dans le cadre des sinistres de la station de pompage et de la salle des fêtes.
- **Lac du Carpe** : Le Maire fait part de la prise d'un arrêté d'interdiction de circulation sur la route du bas pendant quelques jours la semaine passée en raison des risques de rupture de la digue du Carpe causés par une fuite d'eau en bordure de la voie communale.
A ce jour, le niveau d'eau a été baissé, la route a été rouverte. Les services de la Communauté de Communes du Pays de Langon étudient les diverses solutions de travaux à envisager.
- **Factures Orange** : Le Maire informe que les abonnements sont à revoir compte tenu de leur coût.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.40.